

Visualisation

Question écrite (13/05/2020)**Extension de l'aide versée aux étudiants en situation de précarité aux jeunes dont les parents résident à l'étranger**

Mme Évelyne Renaud-Garabedian interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'aide de deux-cents euros versée aux étudiants en situation de précarité dans le cadre de la pandémie mondiale. Le Premier ministre a annoncé qu'au mois de juin 2020, cette aide allait être versée à huit-cent mille étudiants dont la situation s'est dramatiquement dégradée à cause du coronavirus, à la suite de la perte d'un emploi, de l'annulation ou de l'interruption d'un stage. Cette somme sera également accessible aux étudiants ultramarins en formation initiale - boursiers ou non - restés en métropole, sans d'ailleurs qu'ils aient à justifier de la perte ou de l'annulation d'un emploi ou d'un stage. Elle lui demande si cette aide pourrait être étendue aux étudiants qui n'ont pu retourner chez leurs parents résidant à l'étranger et qui vivent pour certains une précarité préoccupante.

Fermer